

# Lobbes

Ce nom prédestiné autant que glorieux réonne depuis treize siècles, non seulement dans la merveilleuse vallée de la Sambre, mais dans le monde entier où il figure dans des livres de toutes les bibliothèques savantes, et les sommités du monde scientifique les étudient et les commentent dans les plus illustres universités devant un auditoire d'élite.

Cette renommée, le mérite en revient à l'abbaye de Lobbes, qui a su inculquer à son entourage les vertus fécondes, le culte du BEAU, du BIEN et du BON. Le courage des Lobbains, leur ténacité, leur ardeur au travail n'ont pas d'autre source. Ils ont toujours à l'esprit les leçons du Passé et en tirant la Foi qui volatilise les difficultés l'Avenir leur sourira encore.

L'histoire de notre vénérable institution monastique nous apparaît schématisé dans quatre cartulaires miraculeusement échappés à l'injure du temps. L'un d'eux, le MANUSCRIT DU PRESBYTERE nous reproduit in extenso cinquante-cinq textes échelonnés de 697 à 1754. Vingt-trois sont en latin. Ce sont des chroniques, bulles papales, diplômes d'empereur, de roi, de maire du palais, de prince-évêque, l'amende honorable d'un comte de Hainaut, l'ordonnance d'un archevêque de Cambrai, etc ...

Ce sont aussi les principaux actes et règlements qui ont jalonné la vie de la communauté laïque de Lobbes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, dans lesquels on peut discerner une progression lente, il est vrai, mais indéniable vers le mieux être tant désiré. Presque les seuls témoins qui nous en restent. Des exemples aussi de l'évolution de notre chère langue française, de 1259 à 1722.

Malheureusement, toute cette littérature avait besoin d'être sérieusement analysée, la lecture directe en est rebutante. De plus les textes latins devaient être traduits pour les rendre abordables à tout le monde. Je me suis appliqué à en faire la version, de tout mon coeur et avec l'aide de l'expérience acquise au fil de mes lectures et de mes recherches.

ARTHUR WERION

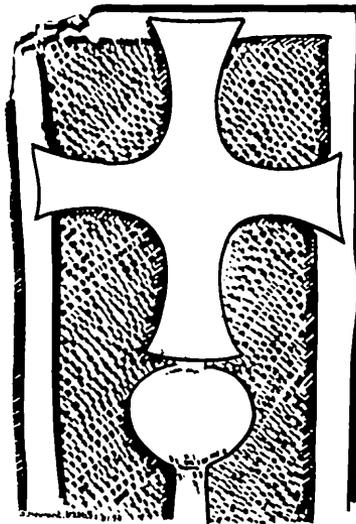
# LE MANUSCRIT DU PRESBYTERE

A.E.M. CARTULAIRE 35

I

*La fondation du Monastère de Lobbes*

*par le Prieur Hughes*



Publication du Cercle de Recherches  
Archéologiques de Lobbes  
1998

## INDEX

1. Le Manuscrit du Presbytère	.... 1
2. Vos, pionnier d'histoire de Lobbes, au XIXème siècle	.... 2
3. Les Monumenta Germaniae Historica, tome XIV	.... 3
4. « Le Prieur Hughes », Dom Berlière	.... 4
5. « L'Abbaye de Lobbes, depuis ses origines jusqu'en 1200 » Warichez	.... 4
6. Quelles sont les différences entre le texte donné par Vos et celui des « MGH »?	.... 5
7. Le texte latin et sa traduction	.... 6
8. Quelques précisions utiles	.... 16
9. Index des noms propres	.... 17
10. Index des noms communs	.... 23

**La traduction et les notes sont le fruit du travail d'Arthur WERION.  
Le texte latin équivalent se trouve sur la page précédente de celle qui  
porte la traduction des pages 1 à 19 du Manuscrit du Presbytère.**

# La fondation du Monastère de Lobbes par le Prieur Hughes

## 1. Le Manuscrit du Presbytère.

Vers le milieu du XVIIIème siècle, ceux qui avaient en mains les destinées de l'abbaye de Lobbes se sont rendu compte du mauvais état dans lequel se trouvaient des documents justificatifs de l'histoire, des droits et prérogatives de leur maison.

Plusieurs copistes se sont appliqués à les inventorier et consigner les textes fondamentaux dans des cartulaires.

Le texte qui nous occupe fait l'objet des pages 1 à 19 du « **Manuscrit du Presbytère** », à propos duquel j'ai rédigé deux cahiers, l'un en 1991/1992, l'autre en 1994. Il s'agissait, il est vrai, d'une ébauche grossière, j'en conviens, mais je savais qu'une publication intégrale aurait demandé cinq ans de travail assidu. D'autant plus qu'il aurait été nécessaire de traduire les textes latins et de définir les termes d'ancien français qu'il contenait. J'ai fait ce travail concernant le cartulaire 35 de Mons. Pour le « **Manuscrit du Presbytère** » je me suis donc contenté de mettre les textes négligés par Vos à la portée du petit nombre qui s'intéresse encore à ces choses non lucratives.

Mais revenons en à notre prieur Hughes, un commandant en second de l'abbaye de Lobbes, dans la seconde moitié du XIIème siècle, auteur d'une chronique, une courte histoire en latin de l'abbaye de Lobbes, depuis sa fondation. Les faits qu'il nous relate proviennent de traditions anciennes, d'écrits hagiographiques et autres manuscrits qu'il a pu consulter à Lobbes et ailleurs, au cours de ses passages dans d'autres abbayes, au fil de conversations avec des moines ou même des laïcs. Ses héros sont Ursmer, Hydulphe, et tous les saints qui ont fait bouillir la marmite du couvent de Lobbes, du temps où tout allait bien, malgré quelques ombres au tableau. Son tour d'horizon nous révèle des noms de lieux qui évoquaient des sources de bien-être pour le monastère.

Le texte de Hughes contenu dans le « Manuscrit du presbytère » est-il exact?

Il serait difficile d'en juger sainement puisque c'est la seule version qui nous en soit parvenue. Nous pouvons, toutefois, nous inspirer des annotations du transcripateur. Il a recopié d'après un vieux manuscrit. Comprenons que le texte en était partiellement illisible, amputé, à cause de la vétusté du support. Au fur et à mesure des copies, depuis le XIIème siècle, des erreurs se sont glissées par suite de l'ignorance ou de la négligence des copistes.

Réjouissons nous, que le manuscrit ait providentiellement échappé à la destruction et qu'il ait été conservé à la cure de Lobbes jusqu'avant l'invasion allemande de 1914, d'où le déterminatif « *du presbytère* ».

## **2. VOS, pionnier de l'histoire de Lobbes, au XIXème s.**

Pendant deux générations les passions se sont déchaînées en Europe, depuis bientôt septante ans l'abbaye n'existe plus. L'ordre se rétablit peu à peu, on se questionne, on se tâte, on essaie de comprendre ce qui s'est passé.

Vos, vicaire de Lobbes, publie son livre « *Lobbes, son abbaye et son chapitre* », Peeters, Louvain, 1865.

Dans les annexes du tome 1, pages 357 à 367, la première des trois chroniques inédites, nous trouvons le texte du prieur Hughes. Il contient, dit-il, des erreurs et des anachronismes mais, quand même, il ne faut pas dédaigner cette source de l'histoire de Lobbes, puisqu'on y trouve des détails mentionnés nulle part ailleurs.

Dès la parution de son livre, Vos a essuyé les reproches et les critiques, les gens sont ainsi faits. On doit pourtant remarquer que ses qualités lui ont valu la place d'archiviste à l'Evêché de Tournai.

On a accusé Vos de ne pas avoir voulu communiquer le manuscrit du presbytère aux savants allemands, ni à Th.Lejeune.

Il se retranchait derrière le prétexte qu'il appartenait à un particulier de Lobbes. A mon avis, c'est le curé de Lobbes, Marcq, qui s'est opposé à cette communication et Vos, en subordonné fidèle, n'a pas voulu dénoncer son supérieur.

### **3. Les Monumenta Germaniae Historica, tome XIV,**

(pp 543-555, Hannoverae, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1883)

Cette série impressionnante de recueils de textes avait débuté en 1826. On était au temps de l'unification allemande, dont on a eu quelques souvenirs!

Dans le tome XIV donc, l'historien allemand G.Waitz groupe les trois chroniques inédites révélées par Vos, sous le titre: Monumenta Historiae Lobiensis.

Dans son préambule, rédigé en latin, encore considéré à cette époque comme une langue savante universelle. D'abord, il rappelle que l'abbaye de Lobbes avait rang parmi les principales églises de Germanie. Ensuite, il parle de Folcuin, qui a été le premier historien de Lobbes, dont les oeuvres ont été publiées aussi dans les Monumenta Germaniae Historica. Il regrette amèrement l'espoir frustré des savants allemands, auxquels on avait naguère refusé l'accès au manuscrit (du presbytère). Il se réjouit pourtant que J.Vos, vicaire de Lobbes, ait publié ces textes intéressants, quoique mineurs, lui permettant de les porter à la connaissance de ses lecteurs, avec les corrections qui s'imposent.

Suit l'analyse sommaire des trois textes. Concernant l'oeuvre du prieur Hughes, il lui paraît que l'auteur ne s'est pas servi du travail de Folcuin, et qu'il n'a peut-être pas connu les Gesta Continuata de 1162. On le voit plutôt avoir consulté les Annales conservées à l'abbaye, il y mêle des souvenirs personnels et ceux des autres moines.

Waitz distingue deux parties dans le texte:

1. La première par laquelle la fondation, les mérites des saints, les privilèges et droits du monastère sont exposés.

2. La seconde où il énumère les donations principales, et la poisse des biens aliénés.

Hughes constate la déchéance de l'institution, après sa prospérité de jadis, les ruines, les pertes, surtout celles arrivées de son temps. Il devait être assez âgé quand il a écrit. De lui-même, il parle peu, si ce n'est d'un séjour à St Bavon de Gand.

Vos a fait renaître cet unique exemplaire qu'il a déniché dans le manuscrit in folio en parchemin qui appartenait au monastère de Lobbes, mais les notes ajoutées en marge et à la fin prouvent qu'il s'agit d'une copie plus récente. Malheureusement, on ignore quels ont été les sources, leurs coordonnées et références, qui ont servi de base à cet écrit.

#### **4. « Le prieur Hughes »**

de Dom U. Berlière dans la « Revue Bénédictine » tome IX, Maredsous, 1892, p 41.

Pour préciser davantage l'époque du priorat d'Hughes à Lobbes, Dom Berlière a examiné une série de chartes du XIIème siècle, où figurent les signatures des prieurs, et il est arrivé à la conclusion que Hughes a été prieur durant une période comprise après 1159 et avant 1174. Il aurait séjourné à St Bavon avant 1165.

#### **5. « L'abbaye de Lobbes, depuis ses origines jusqu'en 1200 »**

par Warichez, Casterman - Tournai, 1909, page 116 note 1.

Le prieur Hughes dit tenir ses renseignements d'un moine d'Affligem, et écrit que ce conflit eut lieu sous l'abbatiate de Léonius (1131-1137). Il est probable qu'il fait erreur sur le nom de l'abbé alors en fonction. Cependant, comme cet auteur paraît bien informé, on pourrait supposer aussi que ce fut la seconde fois que les moines d'Affligem eurent des difficultés avec ceux de Lobbes, sous l'abbatiate de Léonius.

## **6. Quelles sont les différences entre le texte donné par Vos et celui des « Monumenta Germaniae Historica »?**

Comme déjà dit pages 3 et 4 ci-dessus, Waitz scinde le texte en deux. La deuxième partie commence par *Libet nunc ...* (dans le texte de Vos p.363 tome 1 ligne 13, les trois derniers mots).

Son dictionnaire est d'une autre école que celui dont se servait Hughes. Par exemple, la graphie des mots avec préfixe *prae* devient *pre*: *praesidente* devient *presidente*, etc... Il remplace j (i consonne) par i. Il écrit *Ursmarus* et non *Vrsmarus*. Il corrige une faute contre la grammaire. Il rétablit la ponctuation qui fait souvent défaut dans le manuscrit du presbytère. Il résout les abréviations.

Notons aussi les modifications suivantes dans l'oeuvre de Vos:

- p.364 ligne 2 : après 2ème mot, ajout de *invenire*
- « ligne 5: dernier mot lire *theoricus* (avec minuscule)
- « ligne 13: après 1er mot, il manque quelque chose d'inconnu, il place des points de suspension
- p 366 ligne 11: avant dernier mot lire: *Haffligenensibus*
- « ligne 15: 3ème mot: lire *idem ethnicus* au lieu de *item*
- « ligne 16: allusion aux Actes des Apôtres, c.10
- « ligne 21: lire *Waldradae* au lieu de *Waldrada*
- p.367 ligne 12: *Mundatori* avec majuscule, il s'agit de Dieu
- « ligne 15 et 16: *In terra sanctorum iniqua gessit et non videbit gloriam Domini*. C'est une citation biblique de la prophétie d'Isaïe, C 26 verset 10. Vos, un ecclésiastique, ne l'a pas remarqué.

N'entrons pas dans plus de détails!

7. Abordons maintenant la traduction intégrale de la chronique pour la rendre abordable au public d'aujourd'hui.

Cette traduction n'est pas littéraire, le style en est ardu, elle s'efforce d'être humblement littéraire.

## ***I. Fundatio Mrii Lobbiensis auctore Hugone Priore***

Anno ab Incarnatione Dni DCXXXVIII, Dagoberto Seniore Francis principante, cujus Filii fuere Clodoveus et Sigebertus, Martino quoque Aplicae Sedi praesidente, Laubiensis Eclae fundamenta jecit Landelinus ab Autberto Cameracensi Praesule ex praedone conversus ad Christum in foreste regiâ super Sambram fluvium et Laubacum rivulum, loco distante tribus fere milliaribus à Listiniis tunc temporis sede regali, datis à Martino Papa Beato Landelino multis sanctorum relliquiis et ibidem congestis, qui locus procedente tempore eodem Landelino vt Crispinium dimigraret per Spiritum ammonito sub Beato Vrsmaro qui a Sergii successore Johe Papa non solum Theoraciae sed et Flandriae, sicut à Sergio in Fresia Willibrordus Praedicator, et Apostolus S<sup>to</sup> Amando est subrogatus, Regum ac Principum, et praecipue Hydulphi Ducis qui in Laubia quiescit, largitione ditari meruit, qui à Deo tale dignitatis munus accepit, vt prius ordinaretur in Epum, quam eundem locum suscepturus esset regendum, quod vtique observatum legimus in plures qui ejusdem loci Epi fuere et abbates. Attamen quia locus ipse non est Sedes Epalis sed privilegium hoc sub Beato Vrsmaro acquisierat gratia praedictionis, successorum tepor et desidia neglecto officio praedicandi, nobilitatis antiquae titulum et honorem ex parte perdidit quia curis mundi et negotiis Regum, Principumq' Palatinorum nimium se immiscuit. Ex his praecipue fuit invasor ille pessimus ac depopulator Hubertus, qui pervasâ abbatia et fugato venerabili abbate Hardberto, militantibus

**I. La fondation du Monastère de Lobbes,  
par le Prieur HUGHES**

Martin 649-655

Dagobert 629-639

Aubert 650 - 691/690

L'an 638 de l'Incarnation du Seigneur, sous le règne de Dagobert l'Ancien sur les Francs, dont les fils furent Clovis et Sigebert, aussi sous le pontificat de Martin, Landelin, ex-brigand converti au Christ par l'évêque de Cambrai Aubert, jeta les fondements de l'église de Lobbes, dans la forêt royale, au confluent de la Sambre et du ruisseau Laubac, en un lieu distant de près de trois milles de Leptines, en ce temps-là résidence royale. De nombreuses reliques de saints données à saint Landelin par le pape Martin furent rassemblées à Lobbes. Lieu d'où le même Landelin s'en alla au temps opportun pour aller se fixer à Crespin suivant la volonté divine, sous le bienheureux Ursmer.

Amand - 676/675

Serges 687-707

Jean 701-705

Ce dernier fut désigné par le pape Jean, successeur de Sergius, pour remplacer saint Amand comme prédicateur et évangéliste, non seulement en Thiérache mais aussi en Flandre, de la même façon que Willibrord l'avait été par Sergius pour la Frise.

Ursmer mérita d'être enrichi par la libéralité des rois et des princes, et principalement du commandant Hydulphe, qui repose à Lobbes, Ursmer reçut de Dieu cette si grande marque de faveur, que tout d'abord il fut ordonné évêque, qu'il serait chargé à l'avenir de diriger l'abbaye de Lobbes, ce qui fut le cas pour un grand nombre qui furent évêques et abbés de ce lieu, comme nous le lisons. Cependant, parce que ce lieu n'est pas un siège épiscopal mais une immunité (dirons-nous) du temps du bienheureux Ursmer, il l'avait acquise par le succès de la prédication; le manque de zèle de ses successeurs, la mollesse et la négligence dans le devoir de prêcher, perdit en partie le titre et l'honneur de cette ancienne distinction, parce que la maison fut envahie à l'excès par les soucis du monde et les intérêts des rois et des princes des palais.

De ceux-ci, Hubert le dissipateur, l'usurpateur fut le pire de tous. Il s'était emparé de l'abbaye et avait chassé le vénérable abbé Hartbert.

distribuit quidquid à Regibus et Principibus et praecipue à nominatissimo duce Hydulpho loco illi delegatum et concessum fuerat, quidquid etiam thesauri intus vel extra reperire potuerit. Demum Huberto digna suis sceleribus morte perempto, Karlomanno postea Caroli Calvi filio in abbatiam succedente per annos fere novem Hugoni Lotharii ex Waldrada filio datur ipse locus ad regendum à Rege Ludovico, quo decedente, Franco Lobbiensis abbas in Epum Leodiensem ordinatus, à Rege Arnulpho Karlomanni filio abbatiam Lobbiensem petit et accipit, mediam partem reddituum relinquens Monachis, aliam vero retinens sibi et Posteris. Quo tempore Ecclesia quae à Landelino in Alnâ constructa et Lobbiensi Eclae eatenus fuerat subjecta in partem cessit Epi Leodiensis; ea quae in Pago Templu tensi Monasterium dicta, et ab eodem Landelino aedificata, et Laubiis deputata est remanente nobis. Sic ergo longo tempore Ecclia Lobbiensis ab Epis Leodiensibus est retenta, et dum sub Praepositis qui ab eis constituebantur, disponderentur Ecclae negotia, cuncta pene apud nos, proh dolor, fuere venalia. Tandem propitia Divinitas Heuracro venerabili Praesuli innuit curam tam periculosam deponere et loco illi abbatem Aletrannum, qui Pius cognominatus est, praeficere, tantum impetrans illi à Sede Apostolicâ de dignitate pristinâ, Sandalia, Chirotecas, et annulum cum subdiaconali tunicâ, addidit ei etiam hoc privilegium et perpetuae nobilitatis insigne, ut tam ipse quam ejus successores, primam post Episcopum Leodiensem, tam in secularibus quam in Ecclicis negotiis vocem habeant, primam in Synodalibus sessionibus cathedram obtineant, sed et in diebus solemnibus absente forte Episcopo, in celebritate Missarum et Verbi praedicatione vices Pontificis exequantur et expleant salvâ

Il distribua à ses soudards tout ce que nous avaient donné et attribué les rois et les princes et principalement l'illustre officier Hydulphe, et aussi tout ce qu'il aura pu trouver au dedans comme au dehors en fait de richesses. Enfin, Hubert périt d'une mort digne des scélérats de son genre.

Ensuite Carloman, fils de Charles-le-Chauve, succéda à l'abbaye. Pendant presque neuf ans, le roi Louis la donna à diriger à Hughes, un fils de Lothaire et de Waldrade, au décès duquel Francon abbé de Lobbes est ordonné évêque de Liège.

Francon demande et obtient du roi Arnoul, fils de Carloman, la possession de l'abbaye de Lobbes, il laisse la moitié des revenus aux moines, il retient l'autre moitié pour lui et ses successeurs (évêques de Liège).

Dès lors, l'église que Landelin avait construite à Aulne, jusqu'alors subordonnée à l'église de Lobbes, passa dans la part de l'évêque de Liège. Tout ce qui est situé au comté de Templacense (la Fagne), Moustier, l'oeuvre de Landelin léguée à Lobbes, nous reste.

Ainsi donc, longtemps, l'église de Lobbes est demeurée aux mains des évêques de Liège, et pendant tout ce temps dirigée par des prévôts de leur choix, ils disposèrent des affaires de l'église, presque tout chez nous, c'est pitié! fut à vendre.

Enfin, l'indulgence divine encouragea le vénérable évêque Eraclé à renoncer à une ingérence si pemicieuse et à donner la charge de cette communauté à l'abbé Aletran, que nous avons surnommé le Pieux, il obtint pour lui du Saint Siègne le rétablissement tant désiré de la dignité d'autrefois, le droit de porter les sandales, le manchon et l'anneau avec tunique sous diaconale.

Il y ajouta ce privilège insigne de perpétuelle excellence que tant lui-même que ses successeurs auraient la première voix après l'évêque de Liège, aussi bien dans les affaires séculières qu'ecclésiastiques, qu'ils obtiendraient droit de préséance dans les sessions des Synodes, mais toutefois aux jours solennels, en cas d'absence imprévue de l'évêque, dans l'assemblée des messes et la prédication de la bonne parole en temps de vacance d'un pontife qu'ils accomplissent leurs devoirs à la satisfaction de tous, et sans manquer aux règles du protocole,

etiam reverentiâ quod à fratribus regulariter electi, eorumq' unanimi voto denominati Leodiensi Epo praesentandi, et ab eo investituram cum Pastoralis baculo essent accepturi; ita de coetero ab omni sint servitio et exactione liberi, ut nulli deinceps Epo omni vel Imperatori sicut hactenus Fuldensis, Stabulensis et quidam alii, sed soli serviant Creatori, Monasticae Religioni omnino studentes, Deumque pro statu regni et salute populi specialiter exorantes, tanti autem Primatûs autoritas loco illi jure debita est et concessa, in quo tam sapientes tamque religiosi viri in Christi servitio, morumque disciplinâ antea detriti, hincque per evictum, triumphatumque saeculum, sicut oculis probare possumus, sunt ad aeterna transmissi, qui etiam locus inter cuncta Leodiensis Epûs coenobia post Stabulensem Ecclesiam, et primo fundatus, Regiisque muneribus ac possessionum dote insignitus, et a Regni Primoribus augustius semper legitur frequentatus, praecipue tamen Venerabilis Dux Hydulphus locum istum incoluit, qui quoniam de nobilissimâ conjugè suâ Aiâ beatæ Waldetrudi sanguine propinquâ, nullam suscepit prolem, eo sollicitior ab ipsis fundamentis circa Ecclesiam Lobbiensem, eam sibi fecit haeredem, et quam vivens dilexerat, eam etiam mortuus Sanctissimo corpore suo decorat. Praefatus igitur abbas Aletrannus pius, post adquisitam Eccliae libertatem, dispersa quaeque recolligens quae ad victum et vestitum Fratrum ac Pauperum sufficientia forent, delegavit, Praepositos, qui ea providerent ordinavit, ne ipse orationi vacans, ab irruentium curarum tumultu molestiam pateretur, vel pro neglectu, ut assolet, murmur inter Fratres oriretur. Haec itaque quae relatu et scripto Majorum comperimus, idcirco ad posteros scienda transcribimus, ut noverint prospera nostra quanta antiquitus

que les abbés régulièrement élus par les frères et désignés par leur vote unanime devaient être présentés à l'évêque de Liège et par lui qu'ils fussent admis ensuite à l'investiture par la crosse pastorale; ainsi qu'ils soient libres de tout autre service et contribution, envers personne dorénavant soit évêque ou empereur, comme c'était le cas de Fulda, de Stavelot et quelqu'autre jusqu'alors, mais qu'ils soient au service du Créateur seul, s'adonnant pleinement au devoir du moine, et priant Dieu avec constance pour le maintien du souverain et le salut du peuple tout particulièrement. Une autorité même d'une si haute qualité leur revient à bon droit et nous la leur accordons, pour qu'ils soient si sages et si dévôts à l'instar de l'homme au service du Christ, eux auparavant corrompus dans la discipline des moeurs, ils ont dépassé ce stade et triomphé du monde, comme nous pouvons le vérifier de nos yeux, on les a remis en bonne voie définitivement, eux qui de tous les monastères du diocèse de Liège avaient rang après l'abbaye de Stavelot, Lobbes le plus ancien par sa fondation, favorisé par la munificence des rois et l'avantage de son patrimoine, soutenu assidûment, avec vénération et constance par l'élite du royaume, lit-on.

Cependant, c'est l'illustre seigneur Hydulphe, l'artisan principal de sa fortune, il s'était fixé dans son entourage, d'autant qu'il avait épousé la très noble Aye proche par le sang de la bienheureuse Waudru, il n'eut pas d'enfant, dès sa fondation il entoura l'église de Lobbes de la plus grande sollicitude, il en fit son héritière, et comme il l'avait aimée vivant, une fois mort il lui fit l'honneur de posséder son très saint corps.

Dès lors, le pieux Aletran, dont nous avons parlé plus haut, après avoir reconquis la liberté de son église, et rassemblant des biens dispersés qui se faisaient suffisants pour nourrir et vêtir les frères et les pauvres, donna commission aux prévôts qu'il créa pour y pourvoir, de crainte que lui-même ne puisse s'appliquer à la prière, absorbé par le flot tumultueux des soucis matériels qu'il aurait eu à supporter, ou du fait de son imprévoyance, comme d'habitude, une vague de réprobation se serait élevée du milieu des frères. Nous nous contentons donc de ce que nos prédécesseurs ont raconté et écrit, c'est pourquoi nous transcrivons nos informations pour la postérité, pour qu'on sache quelles ont été les oeuvres si méritoires dans notre passé,

fuerint cum desertores nostri tam multa nunc quoque inviti nobis reliquerint. De Superiori autem Ecclesiâ quae cimiterium nostrum est, Patronorum nostrorum continens pignora, sciendum est quod nobis subiaceat, custodemq' Monachum habeat, et licet sit honorata canonicis, quidquid tamen possident, habent ex nobis, et Praebendae eorum per manum dantur abbatis. Inferior vero Ecclesia, quae principalis est, quare cimiterium non habeat, sic ab antiquis traditum esse constat. Monasterio quidem hoc jam pridem a Viris Sanctis, ut praefatum est, fundato, et ab eisdem conservato nec dum tamen solèmoni dedicatione honorato; primam enim hujus loci dedicationem a Beato Vrsmaro legimus celebratam, sicut pretitulatum est a Romanâ Ecclesiâ, auctoritate Applicâ collata. Quo tempore Pipinus, cui successit Karolus cognomento Martellus, sub quo etiam regnaverant Theodericus et ejusdem Theoderici filii Clodovaeus et Childebertus, impetravit a Johe hujus nominis Sexto Romano Praesule donari sibi et beato Vrsmaro maximum munus relliquiarum Sancti Petri videlicet de barbâ et capillis ejusdem Apostoli, et os illud quod suram conjungit foemori, eâ conditione et privilegii auctoritate, ut ubi tam digna haberentur pignora, nullius in perpetuum esset sepultura, ne forte nomen alicujus Martyris aut confessoris obumbraret nomen Pastoris primi, quod in multis scimus accidisse locis. Leodii enim Ecclia habetur in honore beatae Mariae Virginis, sed dignitatem obtinuit memoria S. Lamberti martyris; Nivellae S. Gertrudis, apud Gandavum S. Bavo cum tamen eadem loca dicata sint in nomine et honore Aplorum Principis. Hâc igitur de causâ defuncti Fratres ab Inferiori Monasterio ad Superius sepeliendi deferuntur; quod licet multis incongruum videatur, nobis tamen gratissimum habetur

alors que certains de nous aujourd'hui ont du relâchement dans tant de devoirs qu'ils délaissent et qu'ils sont néanmoins contraints de faire.

Au sujet de l'église supérieure même qui est notre cimetièrre, contenant ce qui reste pour témoigner de nos patrons (leurs tombes), il faut savoir qu'elle nous est soumise, elle est à la garde des moines; bien qu'elle soit confiée aux chanoines pour le culte, tout ce qu'ils y possèdent néanmoins ils le tiennent de nous, et leurs prébendes sont données de la main de l'abbé.

Quant à l'église inférieure même, qui est la principale, fatalement elle ne possède pas de cimetièrre, ainsi constate-t-on que ça se passe depuis la nuit des temps. Au monastère même, fondé par les hommes saints, c'est-à-dire il y a longtemps déjà, comme dit plus haut, et bénéficiant de leur protection, il n'avait toujours pas été consacré par une dédicace solennelle - nous lisons en effet que la première dédicace de ce lieu fut célébrée par saint Ursmer, comme étant le premier revêtu d'un titre conféré par l'église de Rome d'autorité apostolique - :

A cette époque Pépin de Herstal, à qui succéda Charles surnommé Martel, sous lequel avaient régné également Thierry III et les fils de ce Thierry: Clovis III et Childebert III, obtint de Jean, de ce nom le VI<sup>ème</sup> pontife romain, qu'on lui donne et à saint Ursmer le très grand présent de reliques de saint Pierre, à savoir de la barbe et des cheveux du même apôtre et cet os qui joint le petit focièrre (os postérieur sous le mollet) au fémur, à cette condition et en vertu de ce privilège, que là où il y aurait de si vénérables reliques, on n'accueillerait la sépulture de personne à jamais, ni que par hasard le nom de quelques martyrs ou confesseurs ne viennent à porter ombre au nom de notre premier Pasteur, ce que nous savons être survenu en beaucoup d'endroits.

A Liège notamment l'église fut dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie, mais elle acquit de la célébrité sous l'invocation de saint Lambert martyr; à Nivelles en l'honneur de sainte Gertrude, à Gand saint Bavon, bien qu'on ait dédié ces mêmes églises au nom et en l'honneur du Prince des Apôtres.

Chez nous ainsi par conséquent les frères défunts sont transportés du monastère d'en bas à l'église d'en haut pour la sépulture, ce qui pourrait paraître anormal à beaucoup, quant à nous nous ressentons de la gratitude, en sachant que là-bas

scientibus tam multa in loco eodem requiescere Sanctorum corpora, ut nobis certum sit per eorum merita, ab eorum in futuro non discerni consortio et gloriâ; sed et Patres nostros et antecessores, sanctos utique viros, eundem locum tanto studio coluisse, tantâ, legimus, devotione frequentasse, ut ibi tamquam ad asylum et certam Protectionem in suis tribulationibus et necessitatibus, si quando accidissent, confugientes, auxilium peterent, opem celerem et consolationem non dubiam reportarent. Quod utique probatum est ab his qui in vitâ suâ hoc tam celebre studium exercuerunt, et id nobis imitandum etiam scripto commendarunt. Taceo de monachis aut canonicis, nam et Laicorum inibi commanentium haec fides est et astipulatio veritatis, sicque traditum asserunt a generatione in generationem, omnem videlicet qui circa beatum Vrsmarum specialem Apostolum nrum, corporalem meruit depositionem, citius per ejusdem piissimi confessoris Sociorumque ejus intercessionem, si tamen culpae insolubiles non sint, plurimam à Deo percepturum absolutionis et Indulgentiae portionem. Quâ spe animati, imo et roborati fide multi nobiles tam viri quam Feminae se usque ad haec tempora nostra illuc transferri petierunt, et obtinuerunt, certi de sanctorum inibi quiescentium patrocinio qui locum quem coluere adhuc advenae super terram et peregrini, nunc maxime intuitu visitant pietatis, facti nimirum cives Sanctorum et domestici Dei. Probabilium denique vtriusque sexus personarum relatu didicimus, divitem quemdam ex nobilissimis Saxoniae ad locum ipsum orandi gratiâ divino utique instinctu advenisse, ubi eo diutius quo perfusius orans in ipso S<sup>tae</sup> orationis fervore in mentis raptus excessu innumerabilem candidatorum turbam jam de primae Stolae adeptione

reposent tant de corps de saints, en sorte que nous soyons assurés que grâce à leurs mérites nous ne serons pas séparés d'eux dans une commune gloire; mais

Nous lisons que nos pères et nos devanciers, saints personnages sans contredit, honorèrent ce lieu avec tant d'ardeur, et le fréquentèrent avec tant de dévotion, que dans toutes leurs tribulations et calamités, ils y accouraient demander secours comme à un lieu d'asile et de sûre protection, et ils en remportaient un prompt soulagement et des consolations réelles.

Nous en avons la preuve de ceux qui, pendant leur vie, ont pratiqué cette dévotion, et nous ont laissé par écrit leur exemple à imiter. Je ne parle pas des religieux et des chanoines qui ont assuré ces faits, le témoignage véridique et fidèle des laïques, Lobbains, peut nous suffire, et ils affirment que cela se passe ainsi de génération en génération.

Il en ressort que tout ce qui est proche du bienheureux Ursmer, notre médiateur particulier, est assuré des avantages du dépôt sacré de son corps, plus efficacement par l'intercession de ce très pieux confesseur et de ses compagnons, pourvu que ses fautes ne soient pas impardonnables, il recevra de Dieu la plus entière absolution et indulgence. Animés d'un tel espoir, mais aussi fortifiés par la foi, beaucoup de nobles, tant hommes que femmes, ont demandé jusqu'à ces derniers temps que ces reliques leur soient confiées et ils ont eu satisfaction.

Assurés de la protection des saints qui y reposent, même des pèlerins étrangers qui ont honoré ce lieu de leur visite jusqu'à présent y reviennent maintenant, manifestement poussés par une très grande piété, devenus vraiment citoyens des saints et serviteurs de Dieu. Nous l'avons appris de la bouche de personnes dignes de foi des deux sexes.

Il advint donc que quelque riche, parmi les plus nobles de la Saxe, reçut l'inspiration divine de venir prier à Lobbes, où absorbé dans la sainte oraison plus longuement, il fut ravi en extase, il contempla une foule innombrable de postulants se distinguant dès l'obtention de la première étoile;

gloriantium aspexit; inter quos etiam beatus Vrsmarus Pastoralibus habitu insignis incedens, et quod pace coeterorum dixerim, multis eorum sicut merito ita et honore praeminens blando eum affatu allocutus, omnibus quos circa se sepeliri contingeret, non modicam a Deo indulgentiae portionem se obtinuisse testatus est. Quâ ammonitione felicissimus orator ille compunctus, deinceps quoad vixit, Sanctum Vrsmarum specialiter coluit, et ad extrema veniens ad locum praefatum deferri se petiit et obtinuit cum illâ quae adhuc superest et vulgo nominatur mortuorum campana. Haec pro loci antiquitate et privilegiorum auctoritate a beato et sub beato Vrsmaro nobis concessa paucis explicuisse sufficiat. Libet nunc ad notitiam tam praesentium quam futurorum de his quae specialiter ejus instantiâ et sollicitudine meruit Ecclesia Lobbiensis possidere narrationi huic quaedam inserere. Praeter illa quae a Francone Lobbiensi quidem Monacho et Abbate, sed postea Leodiensium Praesule, scimus fuisse distracta et primitus ab Huberto Deo odibili et violento invasore miserabilius dilapidata, Villam quae Fontenella dicitur cum appenditiis suis et terra usque Fleon, quae ejusdem Patroni nostri alumna fuisse dignoscitur, quo etiam in loco Ecclesiam ligneam struxisse perhibetur, in vsus nostros cessisse cum primo felicissimus ejus adventus ad nos et intronizatio celebrata est, non dubium habemus. Quem locum idem vir adhuc vivens mire percoluit, et jam assumptus sic sibi in eodem loco complacere videtur, ut infirmis quam plurimis ejus suffragium inibi expetentibus vel de fonte qui proprie S<sup>ti</sup> Vrsmari dicitur utpote ejus oratione productus et perpetuo ebulliens crebrior quam in loco quo corpore requiescit sanitas reformetur. Hujus villae quae antiquitus proprie Sancti Vrsmari dicebatur, omnes redditus cum

parmi eux marchait aussi le bienheureux Ursmer remarquable par sa tenue pastorale, que les autres me le pardonnent si je le dis, il surpassait la plupart d'entre eux aussi bien en mérite qu'en dignité, par le charme de sa parole, nul doute qu'il ait engrangé une part non négligeable d'indulgence auprès de Dieu, en faveur de tous ceux qui par chance furent enterrés autour de lui. Le très persuasif prédicateur fut bouleversé qu'il ait eu cette vision, dès lors tout au long de sa vie le noble Saxon entretint une dévotion particulière à saint Ursmer, et parvenu au terme de sa vie, il demanda qu'on le conduise au lieu prédestiné et il obtint de cette église ce qui existe encore actuellement et s'appelle couramment le champ des morts. Celui-ci, vu l'ancienneté du lieu et par l'autorité des privilèges, c'est Ursmer qui l'a donné de son vivant pour qu'il suffise à un petit nombre d'y reposer.

## 2. (subdivision prônée par Waitz)

Il est bon maintenant d'ajouter dans ce récit, pour la gouverne tant des contemporains que de la postérité, que l'église de Lobbes a mérité de posséder toutes ces faveurs spécialement par l'empressement et la bienveillance de saint Ursmer.

En dehors de tout ce que nous savons avoir été dérobé par Francon de Lobbes, en tant que moine et abbé, mais aussi par la suite en tant qu'évêque de Liège, et après ce qui avait été dilapidé si pitoyablement par Hubert exécration à Dieu, sacrilège et usurpateur par la force, nous ne doutons pas que la villa appelée Fontenelle avec ses dépendances et la terre jusqu'à Floyon, qui est connue pour avoir été le patrimoine de notre patron-même, où aussi il a construit une église en bois assure-t-on, ait cessé d'être en notre jouissance (ou: Ursmer l'a créée selon nos usages) dès le début de sa très heureuse arrivée chez nous et après son intronisation.

Jusqu'à présent, l'homme vivant a honoré ce lieu avec une constance qui tient du prodige, et déjà attiré, on le voit y revenir avec une joie égale. Afin que les malades y recouvrent la santé, nombreux ils attendent le suffrage du saint (son acquiescement favorable) ou l'effet salutaire des eaux de la fontaine dite, à juste titre, de saint Ursmer, puisqu'en fait elle a jailli à sa prière et bouillonne intarissable, plus abondante (à Fontenelle) qu'au lieu où il repose corporellement (à Lobbes).

Tous les revenus de cette villa, qui autrefois s'appelait de saint Ursmer, ainsi que de celle maintenant encore dénommée

eâ quae nunc quoque Sancti Ermini possessio dicitur ut potui nro deservierunt usque ad tempus Dni Fulchardi Abbatis qui ut ab ipsis qui ejus convictu et familiaritate usi sunt comperimus, tam formâ quam merito religionis praestantissimus, sed in rebus temporalibus, utpote vir Theoricus, fuit simplicissimus cujus simplicitate compertâ quidam Laetienses praefatam nimirum sibi vicinam et opportunam villam sub annuo censu VIII<sup>to</sup> solidorum ab eo petierunt et obtinuerunt. Videant tamen hi qui de causis vel Ecclisis vel secularibus judicare habent stare ne debeat id in quo justî simplicitas circumventa est, ut quod absque consensu utriusque capituli nostri et Domni Leodiensis permissione actum est. Gimiacum et ejus confinia nobilis puella, spreto sexu et mundo, beato Petro obtulit. Lernam, Trasneias regio munere S<sup>tus</sup> Vrsmarus accepit, quarum decimationem suâ auctoritate in loco felicissimae quietionis suae deservientibus deputavit. Eam vero quae Aldeburch dicitur, ubi idem, cum Flandrensibus praedicaret, Ecclesiam et secundam sibi Sedem statuit, nobis delegavit, sed agente domino Arnulpho Suessionensi Epo et postea ejusdem loci abbate a nobis, nescio quo pacto alienata est. Duos itidem manipulos de Arcella à duabus Sororibus Deo consecratis per eum, et in eâdem Ecclesiâ postmodum tumulatis, Sanctus emeruit. Nam postea sub Rabodo Tornacensi Epo et Arnulpho Abbate nostro, altare ipsius villae cum dote suâ Lobbiensi Ecclesiae deservire coepit. Siglesem villam ab ejusdem villae dno Singulpho nomine acquisivit, qui locus Ecclesiam habet ejusdem beati Vrsmari nomine titulata, et in primordio sui XIII<sup>o</sup> canonicis insignitam, sed irruptione ac depopulatione barbarorum et Canonicos amittere et in jus nostrum rediisse visa est. Terra apud Alost quae Juvano vili

patrimoine de saint Ermin ont couvert nos besoins en vin jusqu'au temps de l'abbé Foucard qui, comme nous l'apprenons de ceux-mêmes qui ont pu apprécier sa fréquentation et son amitié, était excellent tant dans son abord que par l'exactitude à remplir son devoir, mais dans le domaine matériel, c'était un contemplatif (un idéaliste, il vivait sur son nuage), il a été trop simple, on ne l'ignorait pas.

Ceux de Liessies lui demandèrent la propriété de saint Ursmer ci-dessus, qui évidemment leur était voisine et correspondait à leurs vœux et l'obtinrent de lui moyennant un cens annuel de 8 sous.

Cependant que ceux qui s'y entendent en matière d'affaires ecclésiastiques ou séculières en décident, il ne faut pas s'en tenir à ce à quoi la simplicité naïve du juste est forcée, pour ce qui s'est passé sans le consentement tout à la fois de notre chapitre aussi bien que du congré du prince évêque de Liège ...

Jumet et ses alentours, une noble demoiselle dédaignant la chair et le monde l'offrit à St Pierre de Lobbes. Leernes, Trazegnies (ou Trahegnies?) saint Ursmer les reçut comme présent royal, leurs dîmes il les consacra d'office à subvenir aux besoins de sa très féconde pacification évangélique sur place.

Celle-là qu'on appelle Oudenburg où Ursmer établit aussi une église et son second siège abbatial (prieuré), du temps qu'il prêchait aux Flamands, il nous l'assujettit mais, le seigneur évêque Arnoul de Soissons intervint, puis l'abbé d'Oudenburg de notre part, je ne sais aux termes de quelle convention nous l'avons perdue. Ursmer acquit pareillement deux terrains à Aarsele, de deux soeurs qu'il avait consacrées à Dieu et qui reçurent la sépulture dans l'église d'Oudenburg par la suite.

Or ce n'est que plus tard (en 1084), sous l'évêque de Tournai Radbod et notre abbé Arnoul que l'autel de cette villa avec son manse paroissial passa à la collation de l'église de Lobbes.

Ursmer entra en possession de la villa de Zegelsem par un seigneur du lieu nommé Singulphus, l'église y est d'ailleurs placée sous l'invocation de saint Ursmer et, à son origine elle avait rang de collégiale avec 13 chanoines, mais suite à un raid et le sac des barbares on la voit perdre ses chanoines et retomber en notre pouvoir.

pretio veniit, et ea quae Lata quercus dicitur, ubi Ecclesia Affligeniensis sita est, ejusdem S<sup>ti</sup> industriâ acquisita est. Sed et ante eam rerum depopulationem quae sub Henrico Imperatore et Balduino Comite accidit quando nobilitatis antiquae titulos Lobia ex parte plurimâ perdidit et cartis nostris inscripta et ab incolis proprie Sancti Vrsmari possessio nominata est. Nostrates autem ibidem habitasse, sed penuriâ ingruente, et ob ignotam maxime linguam migrasse, ab his qui Vicinia temporis, vel vidisse poterant, vel audisse, et praecipue a Venerabili et Religioso Affligenii Monacho magistro Gilleberto accepimus, cujus nos eruditione et amicitia dum pariter apud Sanctum Bavonem peregrinaremur non modice vsi sumus, qui et apud Lobbiam et Ercliacum cellam nostram tamquam unus ex nostris conversatum se fuisse testatus est. Domno autem Leonio Lobbiensem Abbatiam jam assecuto, et praefato loco à quibusdam sub obtentu heremiticae vitae absque nostrâ permissione occupato idem Abbas jus suum publice saepius reclamando, demum apud S<sup>tum</sup> Petrum Gandensem die denominatâ, quorundam Flandrensium interventu et falsâ quâdam pietate ductus, non ratione convictus spontaneus cessit, nec ei hactenus qui repeteret successit. Coetera quae in Brachbante vel Wasiâ possidemus, de beatae Rayneldis patrimonio consecuti sumus, excepto altari de Ham, quod sub Domno Symone Tornacensi, vel coeteris altaribus quae sub Nicolao Cameracensi Epo habere meruimus. Sed et inter silvam quae Werva et eam quae Gagnelgin dicitur, terra est ferme sexaginta bonariorum à beato Vrsmaro luminari hujus Ecclesiae deputata, quae quidem ab antecessoribus nostris aliquamdiu ignorata, et nunc à Gualberto cognomento Bertot et fratre ejus

La terre près d'Alost, qui fut vendue à vil prix à Juvan, et celle qu'on appelle Gros Chêne, où l'église d'Affligem se situe, est à porter à l'actif du même saint Ursmer. Mais aussi avant ce ravage, qui se produisit sous l'empereur Henri le Noir et le comte Baudouin de Lille, quand Lobbes y a perdu les titres de son ancienne noblesse en grande partie, et la possession inscrite dans nos chartes et désignée proprement de saint Ursmer par les habitants.

Quant à ceux des nôtres qui ont résidé là-bas, mais ils commencent à se faire rares, ils sont partis en raison de problèmes linguistiques (avec les Flamands) principalement, nous l'avons appris d'eux qui avaient pu l'avoir vu ou entendu (témoins dans un passé récent), et surtout par le vénérable et pieux moine d'Affligem maître Gillebert. Nous avons largement pu recourir à son érudition et sa sympathie, tandis que nous séjournions ensemble à St Bavon. Il nous a affirmé qu'à Lobbes comme à notre prieuré d'Herly, nous avons tous connu la médiocrité, à ne plus savoir de quel côté tourner.

L'abbaye de Lobbes venait juste d'échoir à Dom Léonius, quelques moines occupèrent prestement sans notre permission la terre de Gros Chêne, sous prétexte d'y vivre en ermites. Le même abbé protesta officiellement faisant valoir son droit obstinément, à la fin au jour fixé à St Pierre de Gand, vu l'opposition de quelques Flamands, et trompé par leur air de pitié, mais non convaincu, il céda (tomba d'accord), et on n'a pas réussi à le recouvrer jusqu'à présent.

Les autres biens que nous possédons en Brabant et au pays de Waas nous ont été laissés du patrimoine de sainte Renelde, sauf l'autel de Hamme, dont la possession nous a été reconnue sous l'évêque de Tournai Symon, ou pour d'autres autels, sous Nicolas évêque de Cambrai.

Mais aussi entre la forêt Werve et celle nommée Gagnelgin, la terre d'environ 60 bonniers a été affectée au luminaire de cette église-ci (Lobbes ?) par saint Ursmer, en fait même nos prédécesseurs ne savaient plus la localiser depuis tout un temps, et elle est maintenant injustement occupée par Walbert surnommé Bertot et son frère germain contre paiement

germano sub censu I Fertonis injuste retenta, et ad libitum eorum alienis in homagio tradita est; et hujus terrae quinque bonaria ab Uscelone excommunicato Ejerici de Hartbose filio Haffligen' absque nostrâ permissione injuste data sunt et possessa. A quodam etiam eo tempore gentili et ethnico quae in Epio Noviomensi apud Callotum hodieque habemus, beato Vrsmaro constat fuisse donata, dum item ethnicus adhuc peregrinus a gratiâ, alienus a fide, beati viri famâ et virtute compertâ, tamquam Cornelius a Petro innovationis ac regenerationis suae Sacramenta audire pariter et suscipere meruit ab Vrsmaro. Longo post tempore de manu Lotharii regis Hum villam cum suis appenditiis habere coepimus, facto apud nos Monacho et postmodum Abbate Hugone ejusdem Lotharii et Waldrada filio. Ab ecclesiâ vero beatae Mariae in Cameraco, villam de Pescant cum Ecclesiâ accepimus mutuo pro eâ quae Marech appellatur, eo quod et ista nobis et illa sibi eo competentior quo vicinior videretur. Quidquid autem in Sambrio vsque Bermereïas possidemus, et quae divisione factâ de feodo Tudiniensi, Leodiensis vel sibi retinuit vel militibus suis deputavit Epus, de manu suprascripti Ducis Hydulphi sub beato Vrsmaro et Pipino Rege Ansigisi ducis et beatae Beggae filio, usque ad tempus Arnulphi Regis et Franconis Abbatis et Epi nostra fuisse non est dubium. Nam ea quae in Pago Templutensi, vel quae in Epio Laudunensi sunt nobis deservientia, alia per beati Landelini, alia per S<sup>ii</sup> Vrsmari curam acquisita, quaedam vero Sti Ermini constat fuisse propria. Haec idcirco breviter et summatim perstrinximus, ut modernis notum sit et eis maxime quibus dispensatio loci credita est, omnia vel pene omnia nostra, Sanctorum fuisse patrimonia, mundisque eorum manibus,

d'un cens d'1 ferton, elle se transmet librement à quelqu'un d'eux par l'hommage féodal; et de cette terre Uscelon excommunié, fils d'Ejeric d'Hartbos a donné cinq bonniers à ceux d'Affligem à tort et sans notre permission et ils les possèdent de même. Nous tenons aussi quelques biens de ce temps-là, encore à présent, dans l'évêché de Noyon (Oise), à Calfeux (selon Devroey), (ou à Chaudun (selon Warichez)), provenant d'un païen de ce pays. Il est évident qu'ils ont été donnés au bienheureux Ursmer, lorsque le païen en question encore ignorant de la grâce et éloigné de la foi; instruit par la renommée de la vertu de notre saint missionnaire, eut la faveur d'entendre sa prédication et de recevoir de lui les sacrements de réconciliation et de régénération, comme Corneille de saint Pierre.

Longtemps après nous avons commencé à posséder la villa de Hon avec ses dépendances, de la main du roi Lothaire II. Hughes, fils du même Lothaire et de Waldrade devint moine chez nous puis abbé.

Nous avons reçu de l'église de la Bienheureuse Marie à Cambrai, la villa de Peissant (en 1038) avec son église en échange contre celle de Maurage, parce qu'on aurait pris en considération que la première pour nous et la seconde pour eux convenaient mieux sous le rapport de la proximité.

De même, tout ce que nous possédions dans le pays de Sambre jusqu'à Biesmerée, et ce que l'évêque de Liège a gardé dans le partage de l'immunité (fief) de Thuin (en 889) il l'affecta, soit à lui-même, soit à ses hommes de guerre. Tout cela provenait du seigneur Hydulphe déjà cité, du temps de saint Ursmer et du roi Pépin de Herstal (+714) fils du duc Anségise et de la bienheureuse Begge (fondatrice du monastère d'Andenne en 691), jusqu'au temps du roi Arnoul et de Francon notre abbé et évêque de Liège, cela est indubitable.

En effet, il est clair que ce qui nous appartient dans la région de la Fagne ou dans le diocèse de Laon doit servir à notre subsistance, des biens ont été acquis par le travail de saint Landelin, d'autres par celui de saint Ursmer, quelques-uns même ont été propriétés de saint Ermin.

Tout cela, nous le disons en raccourci, intentionnellement, succinctement et sommairement, pour que les gens d'âge mûr et surtout ceux à qui est confiée l'administration de l'abbaye

Sanctorum fuisse patrimonia, mundisque eorum manibus, omnium mundatori oblata. Summopere ergo cavendum est omnibus, ne, quod absit, Sanctis non Sancte miscentes, vel quod est deterius Sanctis non Sancte utentes, Propheticam illam accusationem mereantur quâ dicitur: In terra Sanctorum iniqua gessit, et Angelicam sententiam immo certe animadversionem Divinam, quae sequitur: et non videbit, inquit, gloriam Domini. Nec enim iuxta Hieronimum tabernaculum Dei pecuniâ struitur sed destruitur, quod divina propitiatio a nobis remove dignetur.

sachent que tout ou presque tout ce que nous avons nous a été légué par les saints et consacré par leurs mains pures à Celui qui sanctifie et purifie tout.

Que tous se gardent scrupuleusement, à Dieu plaise! qu'ils ne mêlent pas le profane au sacré, ou ce qui serait pis, qu'ils ne se servent pas des choses saintes de façon impie, ils s'attireraient ce reproche prophétique (Isaïe 26,10) où il est dit: « Dans la terre des saints l'injustice a régné », et de là s'ensuit la sentence angélique, et immanquablement le châtement divin qui dit: « Et il ne verra pas la gloire du Seigneur ».

Non seulement, à côté du Saint Tabernacle de Dieu, on ne construit pas la richesse, mais on la détruit; que Dieu ne juge pas digne de nous retirer son pardon!

#### Note finale du copiste:

Transcrit d'un très ancien martyrologe écrit sur parchemin et conservé dans nos archives. Il est vraisemblable que l'auteur ait écrit le précis de cette histoire vers l'an 1150 ou 1200 environ, ce qu'on peut inférer du fait qu'on ne le voit pas remonter beaucoup après l'abbé Leonius ni ce qui suit.

#### Autres notes du copiste en marge du texte:

1. page 6 par 1°: Notez que ce résumé de la fondation est établi d'après les récits et écrits de nos prédécesseurs.
2. page 13 dernier par: Cette terre nous est inconnue de même que la forêt.
3. page 14 ligne 2: par l'hommage, c'est dans un fief.

## **8. Quelques précisions utiles.**

J'ai ajouté quelques explications entre parenthèses.

Pour rendre la lecture plus agréable, il a été nécessaire de tourner par l'actif assez bien de phrases/propositions, de forme passive, qui augmentaient encore la lourdeur du style.

Il a fallu scinder autant que possible, des phrases interminables dans lesquelles l'esprit se perd. On en a presque oublié le commencement quand on arrive à la fin. La syntaxe observée fait penser à certains anciens textes d'origine germanique. Peut-être le prieur Hughes venait-il d'une de ces nations, ou avait-il été formé par un maître issu d'outre Rhin.

J'ai emprunté un passage à Vos, notamment dans la seconde moitié de la page 10, second paragraphe.

Evidemment, ce travail n'a pas été aisé, il a fallu l'aide d'un bon dictionnaire à consulter avec patience et réflexion. Il faut se méfier des mots latins qui ont des airs de parenté avec des mots français mais qui ont une signification bien différente souvent, ce sont des faux amis somme toute.

La grammaire latine, en tourner et retourner les pages sans se décourager, apporte un appui indispensable. Ne pas avoir peur non plus d'aller à la Bibliothèque Royale, faire des recherches!

## 9. Index des noms propres.

Aarsele: Comté de Flandre (châtellenie de Courtrai), arr.

Tielt, liste longue fin X<sup>e</sup> s, 1038 selon Devroey

Affligem: Abbaye située à Hekelegem, prov. Brabant, canton de Asse, entre Asse et Alost, 21 km N-O de Bruxelles, fondée en 1083. En 1084 Walter van Assche signe l'acte de fondation. Sont témoins: Walter, Arnold et Egebert van Assche.

Aletran: abbé de Lobbes de 960 à 965

Alost: Aalst en flamand, ville de Flandre orientale

Amand: saint, évêque et évangéliste (594-684)

Anségise: duc, époux de sainte Begge, tué au cours d'une partie de chasse vers 673, fils de saint Arnoul, évêque de Metz

Arnoul: abbé de Lobbes (1078-1094) qui eut des démêlés avec Affligem, attribués à Léonius, voir rubrique 5.

Arnoul: roi de Germanie (850-899)

Arnoul: évêque de Soissons (1081-1082)

Aubert: évêque de Cambrai (633-668)

Aulne: abbaye, en aval de Thuin sur la Sambre

Aye: sainte du VII<sup>e</sup> s., fête le 20 avril

Baudouin V: de Lille, comte de Flandre (1035-1067), traité en 1049 lui assura la possession du pays d'Alost. Lutte contre l'empereur Henri III de 1050 à 1054.

Bavon: saint, mort vers 653, église à Gand, abbaye à Gand.

Begge: sainte, veuve et abbesse, fille de Pepin de Landen, soeur de sainte Gertrude de Nivelles, morte en 694/695.

Bertot: détenteur d'une terre

Biesmerée: localité près de Florennes

Brabant: duché, plus étendu que la province d'avant les problèmes linguistiques, il comprenait le grand pagus Brabantensis, le pagus Toxandriae qui englobait la province d'Anvers, le pagus de la Hesbaye avec Louvain, Diest, Aarschot, Tirlemont, etc. Il débordait sur les Pays-Bas.

Calfeux: France, Oise, commune Lachelle (in Sanc Terris)

Cambrai: France, chef-lieu du diocèse

Carloman: abbé de Lobbes en 870

Carloman: roi de Bavière en 876-880, fils de Louis II le Germanique

Charles-le-Chauve: roi de France (840-877), empereur d'Occident (875-877)

Charles-Martel: (vers 685-741) maire du palais d'Austrasie et de Neustrie, fils de Pepin de Herstal

Chaudun: France, Aisne, arr. de Soissons, in Sanc Terris suivant le polyptique de Lobbes (Santerre en Picardie)

Childebert III: (695-711) sous la tutelle de Pepin de Herstal

Clovis II: (639-657) fils de Dagobert, roi de Neustrie/Bourgogne

Clovis III: (691-695) sous Pepin de Herstal (roi fainéant)

Corneille: le centurion dans les Actes des Apôtres

Crespin: France, près de Valenciennes

Dagobert I<sup>er</sup> l'Ancien ou Ier: né en 609, roi d'Austrasie en 623, fils de Clotaire, arrière petit fils de Clovis, succède à son père (629-639)

Dieu: Créateur, Celui ...

Devroey: auteur de « *Le Polyptyque et les listes de biens de l'abbaye St Pierre de Lobbes* », CRH-Bruxelles 1986

Ejeric d'Hartbos: détenteur d'un fief

Eracle: évêque de Liège (959-971) rend Lobbes autonome. Le prieur Hughes analyse les clauses qu'il a imaginées en faveur de Lobbes, on sent bien qu'il suit l'original, résumant certains passages, s'étendant davantage sur d'autres, on a l'impression de lire par-dessus son épaule.

Ermin: abbé de Lobbes, évêque missionnaire (711-12 - 737), a apporté les domaines d'Herly, Dodeleux et Oulbres (ou Outre)

Fagne: région entre Chimay et Trélon (France-Nord)

Flandre: à l'origine plutôt au Nord de la Lys, débordant un peu sur la France

Floyon: France, Nord, arr. Avesnes-sur-Helpe

Fontenelle: France, Aisne, primitivement compris dans la commune de Floyon

Francs:

Francon: évêque de Liège depuis 854, à partir de 885 il cumule cette fonction avec celle d'abbé de Lobbes jusqu'en 901, il fut donc d'abord évêque de Liège. L'abbaye sera retenue par Liège de 888 à 960 ou 961.

Frise: région du Nord des Pays-Bas et l'Allemagne, entre Rhin et Ems.

Fulcard: ou Foucard, abbé de Lobbes (1093-1107)

Fulda: abbaye à Fulda (Allemagne, Hesse) fondée par saint Boniface Wynfrid (vers 680-755)

Gagnelgin: lieu-dit disparu

Gand: abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandin, fondée par saint Amand entre 625 et 640

Gand: saint Bavon église

Gertrude: (église Ste) abbesse morte en 659 à Nivelles

Gillebert: moine à St Bavon de Gand au XIIe s.

Gros Chêne: lieu-dit ancien à Hekelgem/Affligem

Hamme: cté de Flandre, pays de Termonde (Dendermonde), mentionné dans le polyptique de Lobbes, a appartenu au diocèse de Tournai jusqu'en 1568.

Hartbert: abbé de Lobbes (844-864)

Hartbos: voir Ejeric d'

Henri le Noir III (1039-1056) empereur d'Allemagne

Herly: Saint Erme (France, Aisne, arr. Laon, cant. Sisonne)

Hon: France, Nord, arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Bavai

Hubert: frère de Thietberge, épouse de Lothaire II, abbé envahisseur de Lobbes (864), tué à Orbe par le comte Conrad

Hughes: prieur de Lobbes au XIIe s., voir rubrique 4

Hughes: abbé de Lobbes (881-885)

Hydulphe: nom germanique latinisé, duc paraît-il, on a peut-être seulement voulu rehausser l'importance de ce bienfaiteur de l'abbaye, dont on doit admettre l'existence vu les reliques, la foi de divers textes et le lieu-dit Hydulphemont (Hodoumont), proche de Pépin de Herstal

Isaïe: prophète, livre de la Bible

Jean VI: pape (701-705), d'autres sources disent que les reliques de saint Pierre ont été données par le pape Sergius, son prédécesseur

Jumet: près de Charleroi

Juvan: acheteur d'une terre

Lambert: saint né en 640, évêque de Liège, mort vers 705, ancienne cathédrale de Liège

Landelin: saint, VIIe s., a apporté Wallers et ses dépendances

Laon: chef-lieu du département de l'Aisne-France

Laubac: ruisseau à Lobbes, source au château des Loges (LAUBJA) à Anderlues

Leernes: près de Fontaine-l'Evêque

Léonius: abbé de Lobbes (1131-1137), mort à St Bertin en 1163.

Leptines: Estinnes-au-Val près de Binche

Liège: siège épiscopal et capitale de la principauté, cathédrale

Liessies: abbaye, France-Nord (à 22 km d' Hirson) sur la grande Helpe, fondée au VIIe s. par Wibert, comte de Poitou, église St Lambert, détruite en 881 par les Normands, elle renaît en 1003.

Lobbains: habitants de Lobbes

Lobbes: abbaye et village sur la Sambre

Lothaire II: né en 825, roi de Lorraine (Lotharingie) de 855 à 869.

Louis II le Bègue: roi de France (877 à 879), fils de Charles II le Chauve

Marie: églises dédiées à la BV Marie

Martin I: pape (649-655)

Maurage: localité du Centre, bailliage du Roeux, voir Warichez, op.cit. Pour Cambrai, Maurage est plus loin que Peissant, mais Cambrai possédait des possessions dans la région de Maurage dont l'administration pouvait être jumelée.

Moustier-en-Fagne: France, arr.Avesnes-sur-Helpe, canton de Trélon (avec Wallers)

Nicolas de Chièvres (1137-1167) évêque de Cambrai, donation de Kontich, Waarloos, Hemiksem, Niel 1149.

Nivelles: en Brabant et sa collégiale

Noyon: chef-lieu de canton, dans le dépt de l'Oise, arr. de Compiègne, siège épiscopal

Oudenburg: Flandre Occidental à 9,5 kms d'Ostende, 6 kms de Gistel

Peissant: près de Merbes-le-Château

Pepin de Herstal, le Jeune: mort en 714, vainqueur à Tertry en 687, réunit l'Austrasie et la Neustrie

Pierre: saint, prince des apôtres; abbaye de Lobbes et église abbatiale; reliques; abbaye de Gand

Radbod: évêque de Tournai (1068-1098)

Renelde: sainte, patronne de Saintes, assassinée en 680

Rome: résidence du pape

Saint Siège: domaine temporel de la papauté

Sambre: rivière; - pays (pagus Sambriensis sive Lommacensis) comprenant des localités sur la Sambre de Hantes-Wihéries à Marcinelle (sauf Thuin, Lobbes et Landelies) plus des localités au sud de la Sambre. Le prieur Hughes y inclut Thuin (dépendance de Lobbes) et Biesmerée (pagus Lommensis)

Saxe: région d'Allemagne (Dresde, Leipzig, Hanovre)

Sergius: pape (687-701)

Sigebert III: fils de Dagobert Ier, roi d'Austrasie (634-656)

Singulphus: seigneur à Zegelsem

Soissons: chef-lieu d'arr. en France-Aisne, siège épiscopal

Stavelot: principauté de Stavelot-Malmedy, province de Liège, arr. Verviers, abbaye fondé par saint Remacle, VIIe s.

Symon: évêque de Tournai (1127-1148)

Templacense: comté, équivalent de pagus Templutensis, comprenant la Fagne, entre Chimay et Trélon.

Thiérache: région du département de l'Aisne-France

Thierry III: roi de Neustrie et de Bourgogne en 673, détrôné par Childéric II, remonté sur le trône en 675, vaincu à Tertry en 687.

Thuin: immunité de Lobbes, châteltenie, ville

Tournai: siège épiscopal sur l'Escaut

Trahegnies: de Leval-Trahegnies lez Binche

Trazegnies: environ de Fontaine-l'Evêque

Ursmer: saint, abbé, patron de Lobbes, évêque missionnaire, a apporté son patrimoine de Floyon-Fontenelle (voir ces mots). Ne pas confondre avec Fontenelle près de Walcourt, où l'abbaye de Lobbes a eu part aux dîmes; - église de Lobbes et collégiale; - possession.

Uscelon: détenteur d'un fief

Waas: pays sur la rive gauche de l'Escaut (Flandre orientale)

Walbert: détenteur d'un fief

Waldrade: concubine de Lothaire II

Warichez: chanoine, voir rubrique 5

Waudru: sainte, patronne de Mons, morte vers 686

Werve: forêt inconnue

Willibrord: saint (658-738), missionnaire, évêque d'Utrecht,  
fondateur de l'abbaye d'Echternach

Zegelsem: châtelainie dans le Pays d'Alost. Pays de Schorisse,  
arr. d'Audenarde, canton Sint-Maria-Horebeke

## **10. Index des noms communs.**

**Abbatiale:** à Lobbes, église inférieure (d'en bas) consacrée en 697 par saint Ursmer

**Chanoines:** chanoines de la collégiale de Lobbes, dédiée d'abord à Notre Dame, ensuite à saint Ursmer. Ils formaient un chapitre. Clercs astreints à une règle. Les biens du chapitre partagés en parts appelées prébendes dont les revenus servaient à rémunérer les chanoines. L'entrée en fonction était soumise à l'apport d'une dot.

**Champ des morts:** c'était le cimetière réservé aux laïcs, près de la collégiale St Ursmer

**Chapitre:** de l'abbaye, la communauté entière sous la direction de l'abbé, réunie dans la salle capitulaire.

**Collégiale:** église desservie par un chapitre de chanoines.

**Dédicace:** consécration d'un édifice au culte par un évêque. Fête annuelle qui la rappelle (ducasse)

**Etole:** ornement sacerdotal, espèce d'écharpe élargie en palette aux extrémités, dont l'obtention apportait la reconnaissance d'aptitudes chez le novice.

**Evêque:** chef d'un diocèse établi (ou à établir pour les évêques-missionnaires), il a pouvoir d'ordre et de juridiction. Les revenus provenaient des biens affectés à l'évêché, accumulés au fil du temps, provenant de donations, héritages, aumônes, quêtes, auxquels s'ajoutaient des droits divers. Un capitulaire de 779 prévoyait la participation aux dîmes pour un quart sur toutes les paroisses du diocèse.

Quand une abbaye ne s'acquittait pas de cette charge, pour les paroisses qu'elle dirigeait, elle pouvait être accusée à céder à l'évêché une propriété en dédommagement. Les donations d'évêques ne sont peut-être que des restitutions, quand l'abbaye était réellement en difficultés. L'abbaye avait beau être un monastère exempt, l'a-t-elle été pour toutes ses paroisses? et pendant l'entièreté de son existence? Rappelons-nous aussi ce que dit le prieur Hughes: « *presque tout chez nous fut à vendre* » Régime des évêques de Liège 889-960.

Ferton: pièce de monnaie, bas latin fertō, fertum (quarta pars marcae) ¼ de marc, monnaie d'or ou d'argent

Fontaine: comparaison avec le puits qui se trouve dans l'église St Ursmer dans la crypte

Forêt royale: Lobbes avant l'abbaye n'était qu'un territoire de chasse

Hommage: acte et cérémonie féodaux exprimant la subordination du vassal envers son suzerain

Idealiste: qui fait passer ses principes avant ses intérêts

Immunité: territoire exempt d'impôts, de devoirs, de charges, voir Warichez pp 225-227

Intronisation: installer dans sa fonction, peut-être Ursmer a-t-il dû engager ses biens pour en couvrir les frais, et les a récupéré ensuite

Investiture: mise en possession d'un fief, d'une dignité

Manque de zèle: c'est la décadence intervenue après la mort de l'abbé Anson en 800

Manse paroissial: terrain et habitation mis à la disposition du curé et de la paroisse

Moderne: gens d'âge mûr. A titre d'exemple, on distinguait dans les corporations:

- les jeunes: moins de 10 ans de maîtrise
- les modernes: plus de 10 ans
- les anciens: plus de 20 ans

Pacification: le mot *quietio* implique l'idée que les dîmes débarassent les moines des soucis matériels, leur permettant de se consacrer entièrement aux oeuvres spirituelles

Pasteur: il s'agit de saint Pierre

Pontife: désigne un évêque

Postulant: qui est à l'essai dans une maison religieuse

Prébende: revenu attaché à un titre ecclésiastique

Prévôt: dignité subordonnée à l'abbé, commis à l'administration et la gestion des biens

Prieuré: maison religieuse subordonnée à l'abbaye, vu leur éloignement de l'abbaye-mère, il jouissait d'une administration propre.

**Solidarité:** si nous voyons les abbayes s'affronter dans des procès opiniâtres, il faut reconnaître que la solidarité se rencontre par exemple ici vis-à-vis de Liessies, rien qu'entre pairs.

**Suffrage:** prière faite en invoquant les saints, approbation, les saints sont considérés comme membres d'une cour céleste, où ils votent en vue d'obtenir de Dieu qu'Il exauce les demandes de ceux qui prient

**Synode:** assemblée d'ecclésiastiques convoqués pour les affaires d'un diocèse ou principauté épiscopale

**Terrain:** en latin *manipulus*, viendrait de *manipulare*, travailler à la main, ce serait donc une terre attribuable à un homme ou une famille qui ne possède que des instruments simples (bêche, houe). D'autres terres dénommées, charrues, étaient prévues pour ceux qui en possédaient une, et pouvait cultiver plus de superficie.

**Traité:** de Meerssen en 870, avait mis Lobbes dans la part de Charles-le Chauve et après lui son fils Louis II le Bègue, voir ces noms.

**N.d.l.r. Les différents textes latins, leur traduction et les commentaires  
seront publiés dans plusieurs publications « Haut Pays de Sambre »**